



30.12.09 - 15:00

Une invention qui va vous aider en cas d'accident

Un autocollant à apposer sur tout constat d'accident, cela permet d'éviter toute tracasserie administrative, c'est l'invention géniale d'un jeune Enghiennois. Il l'a baptisée "crash sticker" et l'a fait breveter.

Un premier contrat vient d'être signé avec une compagnie d'assurances. C'est simple mais il fallait y penser. Le "crash sticker" est une étiquette autocollante pré-imprimée qui reprend toute les données administratives de l'assuré : son nom, son adresse, son numéro de police d'assurance... *"J'ai remarqué que les gens se concentraient beaucoup sur les données administratives, plutôt que sur les véritables faits de l'accident"*, explique Michaël Gillis, son inventeur. *"Si vous avez une personne plus expérimentée en face de vous, elle peut facilement retourner la situation à son avantage"*. Le crash sticker se présente comme une vignette de mutuelle, il n'y a plus qu'à l'apposer sur le constat au moment de l'accident. Et à remplir, à la main cette fois, les cases relatives aux circonstances du sinistre.

Un premier client

Cette invention - désormais protégée par un brevet - a déjà séduit la compagnie d'assurance belge Averro, qui a signé avec Michaël Gillis et son associé un contrat pour 100 000 premiers exemplaires du crash sticker. Son créateur espère à présent convaincre d'autres compagnies, belges ou étrangères. Le constat d'accident étant identique dans tous les pays de l'Union européenne. *"Le potentiel est gigantesque : il y a 300 millions de véhicules assurés en Europe"*.

X. Mouligneau et S. Vandreck

Crédit photo : Archive Belga - Illustration